

VILLE D'EPERNON**(Eure-et-Loir)**

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 AVRIL 2017**

LN/CJ n° 2017/08

Objet de la délibération :Construction de l'école
maternelle Louis Drouet :Autorisation de signer l'avenant
n° 2 avec l'entreprise BRUNET
de Saint Pryvé Saint Mesmin
(45)

Lot n° 9 Chauffage – ventilation

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : 18

Pouvoirs: 06

Votants : 24

Date de la convocation :

13/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 avril à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Eric ROYNEL.

Absents Excusés :

Danièle BOMMER, pouvoir M. GAUTIER
Jean JOSEPH, pouvoir F. RAMOND
Rosane BASSEZ, pouvoir G. DAVID
Philippe POISSONNIER, pouvoir F. BELHOMME
Flavien BLANCHARD, pouvoir B. BONVIN
Nathalie VAN CAPPEL, pouvoir B. ESTAMPE
Lydie QUAGLIARELLA - Simone BEULÉ - Cendrine CHERGUI

Absents :

Didier PHILIPPE- Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Monsieur MATHIAU, Adjoint aux travaux rappelle à ses collègues l'historique du marché.

Ce marché négocié a été lancé le 9/12/2015 et un premier avenant a été notifié à l'entreprise visant à arrêter les modifications du projet suite à la phase de négociations.

Puis, il les informe qu'il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à signer le présent avenant n° 2, d'un montant de 13 754 € H.T., soit 16 504,80 € TTC qui concerne les travaux complémentaires suivants :

- Fourniture et pose de chape liquide pour plancher chauffant.

Le marché passe de 156 000 € H.T., à 169 754 € H.T., soit 203 704,80 € TTC.

Soit une augmentation de 8,84 %.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12/04/2017 et a émis un avis favorable.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise BRUNET.

Fait et délibéré à Epernon, le 19 avril 2017

Le Maire,


F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à
la date du 21/05/2017
et publié le 01/05/2017



PREF 20
020517
ARRIVEE